



Les entreprises et les territoires, berceaux de l'économie circulaire

Philippe Destatte
directeur général de l'Institut Destrée

25 juillet 2014

Dans un premier article intitulé [L'économie circulaire : produire plus avec moins](#), publié sur ce blog le 1er juin dernier, j'ai eu l'occasion de donner une définition de l'économie circulaire, d'en rappeler la trajectoire depuis les années 1970, au niveau international, puis d'évoquer les pratiques qui, notamment selon l'ADEME, la fondent : éco-conception, écologie industrielle, économie de la fonctionnalité, réemploi, réparation, réutilisation, recyclage. Enfin, j'ai affirmé que, au delà des grands principes de développement durable auxquels l'économie circulaire contribue, s'inscrire dans sa dynamique c'est porter des politiques qui, du global au local, deviennent de plus en plus concrètes au fur et à mesure qu'elles se rapprochent des entreprises. C'est ce que je vais essayer de montrer dans ce papier.

1. Une montée en puissance de l'écologie industrielle puis de l'économie circulaire

L'économie circulaire, et en particulier l'écologie industrielle, s'inscrit depuis plusieurs décennies dans la réalité des entreprises, des zones d'activités économiques ainsi que des territoires. La *symbiose industrielle* de Kalundborg, lancée dès 1961 à l'ouest de Copenhague, sur le bord de la mer du Nord, constitue une référence internationale et un exemple reconnu pour la mise en place des parcs éco-industriels [1]. On fait aussi généralement référence au port fluvial et maritime néerlandais de Moerdijk (Brabant septentrional), au Greenpark de Trading dans le Berkshire (UK), à la zone industrielle de la Grande Synthe à Dunkerque, aux industries Artois-Flandres dans le Nord Pas de Calais, à la ZAE agro-industrielle Reims – Bazancourt – Pomacle en Champagne-Ardenne, au Kamp C. de Westerlo (Anvers, Flandre), etc., en évoquant la mutualisation de la gestion des déchets par les entreprises, la cartographie des flux, etc [2].

C'est à la suite d'un long processus de réflexions que la Commission européenne a proposé, fin 2005, une nouvelle stratégie thématique pour la prévention et le recyclage des déchets qui définit une approche à long terme. Plusieurs propositions ont émané de cette stratégie, notamment une révision de la directive-cadre relative aux déchets [3]. La nouvelle directive rappelait que, si la politique européenne en cette matière se fondait avant tout sur le concept de « hiérarchie des déchets », ces derniers doivent surtout être évités dès la conception. Parallèlement, ceux qui ne peuvent l'être doivent être réutilisés, recyclés et récupérés. Dès lors, pour la Commission, les décharges constituent désormais *la pire option pour l'environnement car elles correspondent à une perte des ressources et pourraient constituer, à l'avenir, un poids mort environnemental*. La nouvelle directive annonce

l'incorporation de la notion de cycle de vie dans la législation européenne. Elle valorise, parmi d'autres, l'idée d'*économie circulaire*, développée en Chine [4]. Parallèlement, depuis 2011, l'initiative intitulée *Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources*, compte parmi les sept initiatives phares de la stratégie *Europe 2020*. Dans les mesures préconisées à moyen terme pour porter cette dynamique, la Commission européenne prône une stratégie de transformation de l'Union en une *économie circulaire fondée sur une culture du recyclage, dans le but de réduire la production de déchets et d'employer ces derniers comme ressources* [5]. La Commission rappelle également l'intérêt des travaux de la Fondation MacArthur parmi lesquels le rapport présenté début 2014 au World Economic Forum : *Towards the Circular Economy : Accelerating the Scale-up across global supply chains* [6].

2. L'exemple de la Wallonie : les agences de développement économiques créent des éco-zonings

Dans l'axe stratégique de soutien au redéploiement et au développement de l'économie, la Déclaration de Politique régionale 2009-2014 de la Région Wallonie a marqué la volonté de son gouvernement de *favoriser la coopération entre les petites entreprises via notamment des groupements d'employeurs ou l'organisation des activités économiques en économie circulaire* ainsi que *d'intégrer et développer l'écologie industrielle dans la stratégie de l'ensemble des acteurs concernés (par exemple les sociétés régionales et intercommunales de développement économique) de telle sorte que l'on tende peu à peu vers une optimisation des flux entrants et sortants (énergie, matières, déchets, chaleur, etc.) entre entreprises voisines* [7]. Cette volonté a été mise en œuvre l'année suivante dans le Plan prioritaire wallon, dit Marshall 2.vert. C'est dans ce cadre que le gouvernement a lancé un appel à projets pour développer les éco-zonings [8], avec un budget de 2,5 millions d'euros, destiné à développer cinq expériences pilotes. Ces projets devaient réunir à la fois un opérateur d'équipement et des représentants des entreprises des zones d'activités économiques (ZAE) concernées, l'objectif étant de favoriser la mise en œuvre concrète sur le territoire au travers des crédits d'équipement. Cinq sites ont été choisis en fonction de la qualité des projets :

- le parc industriel de Chimay Baileux qui, en partenariat avec la Fondation Chimay Wartoise, veut valoriser les drèches de brasserie dans la production de méthane afin de produire de la chaleur et de l'électricité par cogénération pour ses entreprises demanderesses ;

- le Liège Science Park du Sart Tilman où l'intercommunale SPI associe Level IT, Technifutur, Sirris, Physiol et Eurogentec autour d'un projet de production d'énergie renouvelable, de la biodiversité et de la mobilité douce ;

- l'Ecopôle de Farciennes – Aiseau-Presles, à côté de Charleroi, où l'intercommunale Igretec développe un projet de mutualisation sur la réhabilitation de la boucle de la Sambre en associant des entreprises Sedisol, Ecoterres, Recymex, etc. sur ce projet commun ;

- le projet organisé à Hermalle-sous-Huy – Engis, sur la Meuse liégeoise, d'optimisation de la logistique des charrois route et bateau, là où Knauf valorise déjà les déchets de gypse de l'entreprise Prayon ;

- la zone d'activités Tertre-Hautrage-Villerot, site principalement chimique, classé SEVESO, dans lequel huit entreprises (Yara, Erachem, Advachem, Wos, Shanks, Euloco, Hainaut Tanking et Polyol) sont associées à l'intercommunale de développement économique et d'aménagement du territoire IDEA ainsi qu'à la ville de Saint-Ghislain, près de Mons, à la frontière française [9].

Ce dernier projet, classé premier par le comité de sélection de la Région Wallonie pour son caractère innovant, a permis d'engager des synergies industrielles en matières d'échanges de matières et d'énergie, notamment sur la récupération de vapeurs, sur la rationalisation de la consommation de l'eau, sur le bouclage et l'épuration des eaux de rejets, sur le développement de la voie ferrée sur le site et la darse associée, sur la sécurité routière aux abords de la zone ainsi qu'aux points de vue paysager et environnemental [10]. Toute une dynamique se développe d'ailleurs à l'initiative de l'intercommunale hennuyère IDEA et des entreprises locales concernées (YARA Tertre SA/NV, WOS, Shanks Hainaut, Erachem Comilog, Polyol, Advachem, Hainaut-Tanking et Euloco). Autour de la mise en place, en connivence avec Infrabel, d'un Opérateur ferroviaire de Proximité (OfP) l'IDEA tente de répondre aux besoins des industriels et de minimiser le recours à la route. L'objectif de l'intercommunale est bien de répondre aux besoins de ses clients et donc d'améliorer le bien-être des entreprises concernées afin qu'elles continuent à s'ancrer sur le territoire et à y maintenir un maximum d'activités. Près de 32 hectares de terrains bientôt assainis par la SPAQuE ainsi que 8 hectares du site de Yorkshire Europe, déjà réhabilité, constituent de surcroît un potentiel réel d'expansion d'un projet d'écologie industrielle.

3. La Plateforme NEXT : un cadre régional

En juin 2013, la Région Wallonie a officialisé, en présence d'Ellen MacArthur et d'une centaine d'industriels, l'accord de coopération que son ministre de l'économie Jean-Claude Marcourt a signé avec la fondation créée par la navigatrice britannique dans le cadre de la dynamique *Circular Economy 100 – Region*. Ce partenariat stratégique, auquel est associé Tractebel Engineering, porte sur la mise en œuvre de l'écologie circulaire et s'inscrit dans le cadre du programme de développement et la plateforme d'écologie industrielle intitulée « NEXT », mis en place l'année précédente par les autorités en charge de l'économie régionale. Comme l'indiquait Ellen Mac Arthur lors du lancement de cette initiative *le cœur de l'économie circulaire, c'est l'innovation, c'est la créativité, c'est la recherche d'opportunités nouvelles* [11].

Dès lors, en juillet 2013, le Gouvernement wallon a confié une mission déléguée à la Société régionale d'Investissement de Wallonie (SRIW), et plus particulièrement à sa filiale BEFin, pour la création et la mise en œuvre de l'axe multisectoriel transversal « économie circulaire » de la politique industrielle wallonne (NEXT), complémentaire aux pôles de compétitivité. Ce programme a pour mission d'assurer le *déploiement structuré, global et cohérent* de l'économie circulaire en Wallonie de façon à développer des projets porteurs de valeur ajoutée en se basant sur trois piliers :

l'industrie, l'enseignement supérieur et un réseau international. Outre la sensibilisation des entreprises à l'économie circulaire, telle qu'inscrite dans le Plan prioritaire wallon, la cellule mise en place a pour tâche d'organiser la création de bourses aux déchets par les entreprises et opérateurs, de favoriser la mise en place d'un label marquant les entreprises éco-systémiques et de susciter des partenariats avec des institutions étrangères. Il s'agit donc d'*intensifier et de structurer le soutien aux projets innovants en matière d'économie circulaire portés par les entreprises wallonnes, en s'inscrivant dans une perspective de gestion durable des matières*. Il était alors convenu qu'un fonds en économie circulaire devait être logé au sein de l'Agence de Stimulation économique (ASE), qu'une mission prioritaire, centrée sur l'accompagnement des entreprises dans le recyclage et la réutilisation des matériaux de construction devait être confiée au Pôle de compétitivité GREENWIN et à la Confédération de la construction. Les missions du centre de référence « circuits courts » ont été étendues à l'économie circulaire le 26 septembre 2013 [12]. L'équipe NEXT s'est, début 2014, montrée particulièrement présente au niveau régional mais aussi territorial dans la préparation de la programmation des fonds structurels européens (FEDER).

La Déclaration de Politique régionale wallonne 2014-2019 réaffirme avec beaucoup de vigueur le soutien du Gouvernement Magnette au développement de l'économie circulaire en Wallonie afin de *favoriser la transition vers un système industriel durable et de soutenir la compétitivité des entreprises wallonnes grâce à des synergies entre elles, favorisant la réutilisation des déchets en tant que nouvelle ressource* [13]. La DPR confirme la poursuite du programme NEXT et rappelle que *la dynamique de l'économie circulaire vise à faire émerger des solutions innovantes pour permettre de découpler la croissance économique de l'augmentation de la consommation des ressources, par exemple, en aidant les entreprises à rationaliser leur consommation d'énergie et en privilégiant l'utilisation conjointe de flux de matières et d'énergie entre entreprises et la mutualisation de biens et de services* [14].

Conclusions : entreprises et territoires, les lieux du passage à l'acte

L'économie circulaire est une économie d'optimisation, s'appuyant sur des zones d'activités, des filières, des systèmes industriels locaux, régionaux ou internationaux. Elle implique bien sûr une bonne connaissance du métabolisme industriel régional et des métabolismes territoriaux [15], c'est-à-dire des flux générés par les entreprises, de leurs besoins et contraintes. L'enjeu pour l'entreprise elle-même est, lui aussi, considérable et la sensibilisation des entrepreneurs aux avantages de l'économie circulaire connaît d'ailleurs une réelle accélération [16]. Nous l'avons vu, l'économie circulaire, plutôt que de constituer une révolution copernicienne, un changement de paradigme, rassemble des pratiques qui contribuent à la transition vers une société plus durable, plus harmonieuse : éco-conception, écologie industrielle, économie de la fonctionnalité, réemploi, réparation, réutilisation, recyclage.

Ces pratiques ont du sens parce qu'elles sont *pratiquées*, ou peuvent l'être, concrètement sur le terrain. C'est pourtant là que les résultats peuvent sembler difficiles à atteindre. Comme l'indiquait Suren Erkman, en écrivant sur l'écologie industrielle, *lorsqu'il s'agit d'entrer dans les détails pour modifier les processus de*

fabrication afin de rendre les sous-produits et les déchets utilisables par d'autres usines, on se heurte à de redoutables difficultés techniques et économiques [17].

L'expérience du terrain, notamment en Cœur du Hainaut, a montré que les seules réalisations tangibles sont celles qui se fondent sur le partenariat de proximité entre les acteurs et la confiance de long terme entre les entreprises et les opérateurs locaux. C'est avec raison que le professeur Léo Dayan, maître de conférence à la Sorbonne, avait prôné dès 2004 la mise en place de centres de développement des liaisons industrielles au niveau territorial et des zones d'activités locales pour développer concrètement l'écologie industrielle. Il voyait évoluer sur le terrain de petites équipes très qualifiées, flexibles, aux fonctions polyvalentes, dotées de moyens financiers propres. Elles seraient destinées à identifier les éco-liaisons locales, à relever les pertes et les inefficiences, afin de susciter des partenariats d'entreprises, incluant les universités locales. Dayan accordait à juste titre beaucoup d'importance à la motivation des acteurs afin de mettre en place les synergies nécessaires [18]. C'est la démarche qui a été entreprise par l'intercommunale IDEA sur le zoning de Tertre-Hautrage-Villerot avec la volonté de concilier la compétitivité économique et la performance environnementale à l'échelle d'une ZAE. Les partenaires et ressources locales mobilisées font alors la différence : clubs d'entreprises, riverains, autorités municipales, Commission Sécurité Environnement mais aussi l'Université de Mons et des centres de recherche locaux comme Multitel, spécialisé en télécommunications et traçabilité des matériaux.

Le projet SMIGIN de l'Union wallonne des Entreprises a démontré que les PME peuvent aussi s'investir dans une démarche d'écologie industrielle et d'économie circulaire [19]. Mais là également, tout comme dans l'application du principe de responsabilité élargie du producteur, valorisée en France par le Commissariat général au Développement durable, il s'agit de *travailler à l'évolution des mentalités et de la culture afin que les principes de coopérations et d'échanges dépassent le stade de concept pour devenir une véritable réalité de terrain [20].*

L'économie circulaire est certes un outil systémique qui se décline en pratiques multiples. Mais c'est surtout une affaire d'entreprises et de territoires, c'est-à-dire d'acteurs physiques et moraux rassemblés sur un espace par nature délimité et restreint. C'est dans cette proximité, sinon cette intimité, que se fait le passage à l'acte car celui-ci est conditionné par une confiance patiemment construite sur le terrain et fortement entretenue.

Philippe Destatte

<https://twitter.com/PhD2050>

[1] Suren ERKMAN, *Vers une écologie industrielle, Comment mettre en pratique le développement durable dans une société hyper-industrielle*, p. 28sv, , Paris, Editions Charles Léopold Mayer, 2004.

[2] Voir Emmanuel SERUSIAUX dir., *Le concept d'éco-zoning en Région wallonne de Belgique*, Note de recherche n°17, Namur, Région wallonne – CPDT, Avril 2011, 42 p.

http://orbi.ulg.ac.be/bitstream/2268/90273/1/2011-04_CPDT_NDR-17_Ecozonings.pdf

[3] La gestion des déchets est règlementée par la directive-cadre sur les déchets (2008/98/CE) et repose sur la prévention, le recyclage, la réutilisation des déchets et l'amélioration des conditions de leur élimination finale. La gestion des déchets est également abordée – de façon plus spécifique et sectorielle – dans de nombreuses législations de l'Union : la directive relative aux emballages et déchets d'emballages (94/62/CE), la directive relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (2002/96/CE), la directive relative à la gestion des déchets de l'industrie extractive (2006/21/CE), etc.
<http://ec.europa.eu/environment/waste/index.htm>

[4] *Mise en œuvre de l'utilisation durable des ressources : une stratégie thématique pour la prévention et le recyclage des déchets*, Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions, Bruxelles, 21 décembre 2005, COM(2005) 666 final. – Politique de l'UE en matière de déchets : historique de la stratégie, CE, 2005.
http://ec.europa.eu/environment/waste/pdf/story_book_fr.pdf

[5] *Une Europe efficace dans l'utilisation des Ressources, Initiative phare relevant de la stratégie Europe 2020*, Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social et au Comité des Régions, Bruxelles, 26 janvier 2011 COM(2011) 21final, p. 7. – A noter que la Commission européenne s'appuie sur l'Online Resource Efficiency Platform (OREP) en matière d'économie circulaire. http://ec.europa.eu/environment/resource_efficiency/index_en.htm

[6] *Towards the Circular Economy : Accelerating the Scale-up accross supply chains*, prepared in collaboration with the Ellen MacArthur Foundation and MacKinsey Company, World Economic Forum, January 2014.

[7] *Déclaration de Politique régionale wallonne 2009-2014, Une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire*, Namur, Gouvernement wallon, Juillet 2009.

[8] On peut définir un écozoning comme *une zone d'activité économique gérée de manière proactive notamment par l'association des entreprises en présence, interagissant positivement avec son voisinage, et dans laquelle les mesures d'aménagement et urbanisme, de management environnemental et d'écologie industrielle concourent à optimiser l'utilisation de l'espace, de la matière et de l'énergie, à soutenir la performance et le dynamisme économique tant des entreprises que de la communauté d'accueil et à diminuer les charges environnementales locales*. E. SERUSIAUX dir., *Le concept d'éco-zoning...*, p. 17.

[9] Gérard GUILLAUME, *La Wallonie a sélectionné cinq écozonings-pilotes*, dans *L'Echo*, 14 avril 2011.

[10] IDEA : retour sur une expérience pilote de l'éco-zoning de Tertre-Hautrage-Villerot, Info-PME, 5 septembre 2013. www.info-pme.be – Le projet d'éco-zoning de Tertre-Hautrage-Villerot sélectionné par le Gouvernement wallon !, Mons, IDEA, Communiqué de presse du 8 avril 2011.

[11] La Wallonie s'engage dans l'économie circulaire, 13 juin 2013. – NEXT : l'économie circulaire au cœur du processus de reconversion de l'économie wallonne, 18 juillet 2013. <http://www.marcourt.wallonie.be> – <http://marcourt.wallonie.be/actualites/~next-l-economie-circulaire-au-coeur-du-processus-de-reconversion-de-l-economie-wallonne.htm?lng=fr>

[12] Rapport de suivi Plan Marshall 2.vert, p. 231-235, SPW, Secrétariat général, Délégué spécial Politiques transversales, Avril 2014, p. 231.

[13] Wallonie 2014-2019, Oser, innover, rassembler, Namur, Juillet 2014, 121 p. Notamment, p. 5, 22, 24, 28, 83, 90.

[14] *Ibidem*, p. 71.

[15] Le métabolisme industriel est l'étude de l'ensemble des composants biophysiques du système industriel de la région. Suren ERKMAN, *Ecologie industrielle, métabolisme industriel et société d'utilisation*, Genève, Institut pour la Communication et l'Analyse des Sciences et des Technologies, 1994.

[16] Voir notamment : Rémy LE MOIGNE, *L'économie circulaire, comment la mettre en œuvre dans l'entreprise grâce à la supply chain ?*, Paris, Dunod, 2014.

[17] Suren ERKMAN, *Vers une écologie industrielle...*, p. 37.

[18] Léo DAYAN, *Stratégies du développement industriel durable. L'écologie industrielle, une des clés de la durabilité*, Document établi pour le 7ème programme-cadre de R&D (2006-2010) de la commission Européenne. Propositions pour développer l'écologie industrielle en Europe, p. 8, Paris, 2004. <http://www.apreis.org/img/eco-indu/7emplanEurop.pdf>

[19] Le projet européen SMIGIN (*Sustainable Management by Interactive Governance and Industrial Networking*) a permis à l'UWE d'organiser, de 2006 à 2009, avec une méthodologie commune, des solutions collectives aux besoins communs d'entreprises sur sept parcs d'activités économiques en Belgique et en France : mesure des impacts environnementaux, aménagement paysager, optimisation des flux de transports, de déchets, d'énergies. Dans la foulée, l'UWE a créé en son sein une cellule « Parcs d'activités durables. » *Inform, Ecologie industrielle et économie circulaire : la dimension environnementale 2.0*, Business & Society Belgium, 2012.

[20] *Entreprises et parcs d'activités durables, Territoires et parcs durables, implication des entreprises : état des lieux et perspectives d'avenir*, *Matinée d'échanges*, 4 avril 2014, UWE, CPAD, 2014. 4 p.